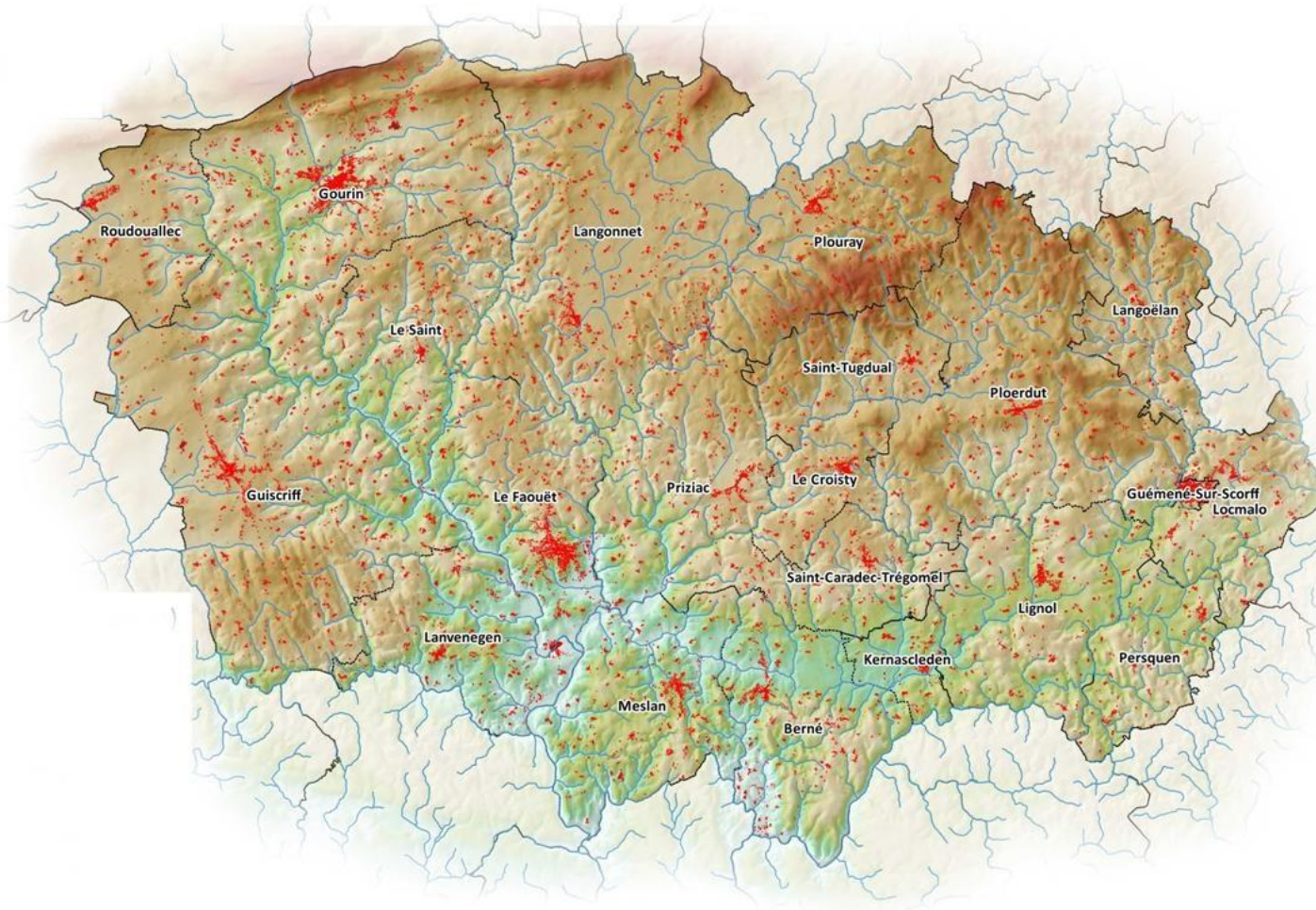


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



Roi
Morvan
Communauté



Débat en conseil communautaire

08 juillet 2021

Titre 2 - PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES - PADD -



Axe 1 - Maîtriser le développement urbain sur l'ensemble du territoire dans le respect des enjeux paysagers et environnementaux

Axe 2 - Proposer une offre de logements adaptée à la dynamique socio-démographique, ainsi qu'un niveau d'équipements et de services pour renforcer l'attractivité du territoire

Axe 3 - Conforter et développer le tissu économique local

Axe 4 - Préserver et valoriser le patrimoine paysager, agro-naturel et bâti, atouts majeurs de la qualité du cadre de vie

Axe 5 - Préserver et valoriser les trames naturelles pour un projet respectueux des ressources du territoire

Axe 6 – Soutenir les actions en faveur de la baisse des gaz à effet de serre

Axe 7 – Limiter l'exposition de la population aux risques naturels et technologiques

PREAMBULE

Le **PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)** CONSTITUE LE FONDEMENT DES REGLES DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE ROI MORVAN COMMUNAUTE

Le **PADD** est établi conformément à l'article L151-5 du code de l'urbanisme,

Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en état des continuités écologiques.

Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunal.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain (...).

Le PADD introduit une **démarche de projet en s'appuyant sur les enjeux et besoins identifiés dans le diagnostic du territoire**. Il se doit de définir des orientations adaptées au contexte local, en s'inspirant des principes qui fixent le cadre général pour les collectivités.

Il expose les intentions et les projets d'aménagement du territoire communautaire pour les années à venir

Il permet de définir une politique d'ensemble à laquelle se référeront toutes les initiatives particulières en matière d'aménagement

Le contexte législatif oriente la politique d'aménagement et de développement du territoire. C'est ainsi que les lois Grenelles, ALUR, LAAAF, ELAN... invitent à un développement raisonné, concerté, durable, un développement soucieux des générations futures et de leur environnement.

Les documents supra-communautaires que sont le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Roi Morvan Communauté, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne, les SAGE... constituent de véritables « cadres » pour la mise en œuvre du projet politique communautaire. La prise en compte des documents supra-communautaires est la garantie d'une meilleure insertion du projet communautaire dans des bassins de vie plus importants et est indispensable pour s'assurer d'une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et ainsi réduire l'empreinte écologique des territoires.

L'objectif de la communauté de communes est de permettre un accueil de population correspondant à une évolution annuelle de 0,2 % jusqu'en 2030. Cette projection conduit à une population de 25182 habitants en 2030, soit 500 habitants de plus qu'en 2017.

Pour accueillir cette population nouvelle et répondre aux besoins en logements liés à la diminution de la taille des ménages et à leur desserrement, **les besoins en logements** entre 2020 et 2030 sont estimés à **780 logements sur l'ensemble du territoire**.

Dans le souci de répondre à la nécessaire réduction de la consommation foncière, la création des nouveaux logements se réalisera prioritairement dans les enveloppes des centres-bourgs et centres villes, selon la répartition suivante :

Sur les 780 logements neufs :

- 60% seront réalisés en densification des centres bourgs
- 40% seront réalisés en extension

La consommation foncière estimée pour répondre aux besoins en logements neufs est d'environ 71 ha (densification et extension) sur l'ensemble du territoire soit une réduction de la consommation foncière de 66% par rapport à la période 2009-2019 qui était de 207 ha (source : géoportail de l'artificialisation période 2009-2019).

Les objectifs de consommation foncière pour l'activité économique ne dépasseront pas une trentaine d'hectares disponibles dans les zones d'activités et réserves foncières

LE TERRITOIRE

L'organisation territoriale de Roi Morvan Communauté est constituée de 21 communes et repose sur une organisation tricéphale : Gourin, Le Faouët et Guéméné-sur-Scorff.

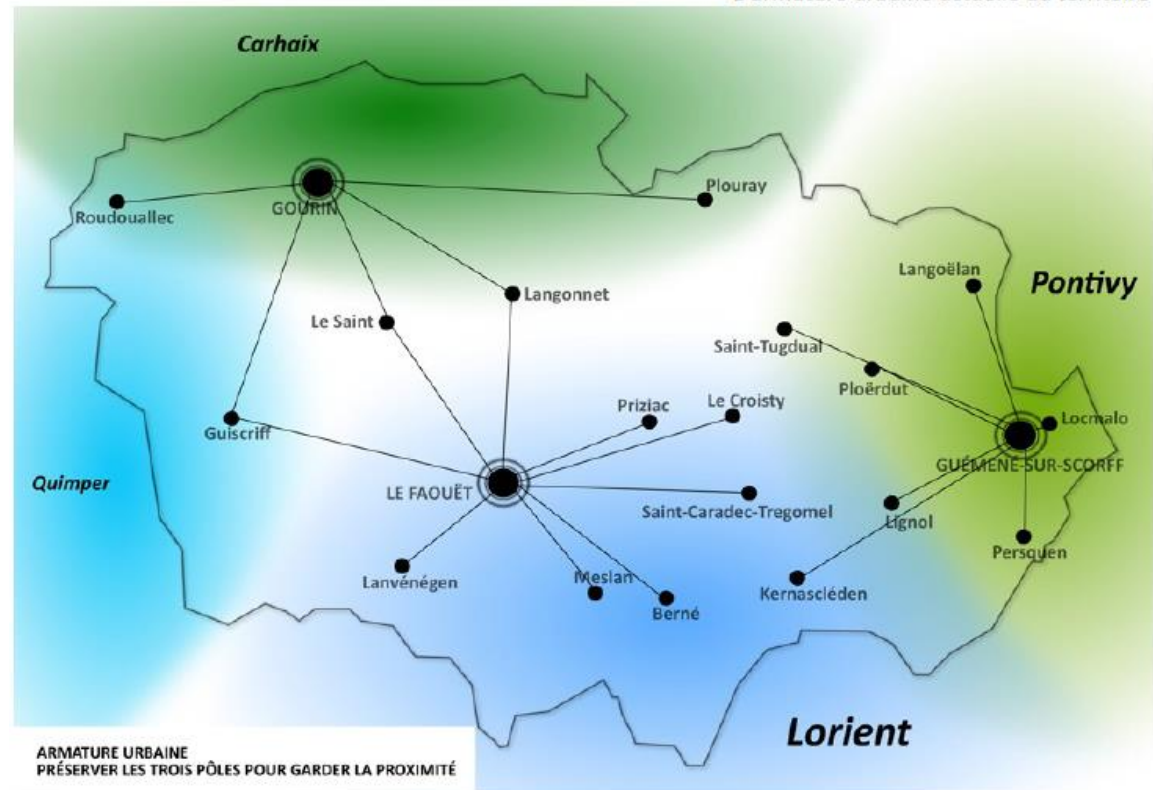
Les trois pôles urbains de Gourin, Le Faouët et Guéméné-sur-Scorff sont actuellement d'intensité modérée mais permettent une relative proximité des habitants de Roi Morvan Communauté avec les commerces et services.

Chacun d'entre eux pourrait envisager un développement autonome par rapport aux autres. Un risque de cloisonnement du territoire pourrait exister, sans pourtant qu'aucune de ces composantes prises indépendamment les unes des autres, puisse prétendre atteindre la taille nécessaire pour accéder à des projets structurants, ou pour bénéficier d'une diversité suffisante de ses facteurs de développement.

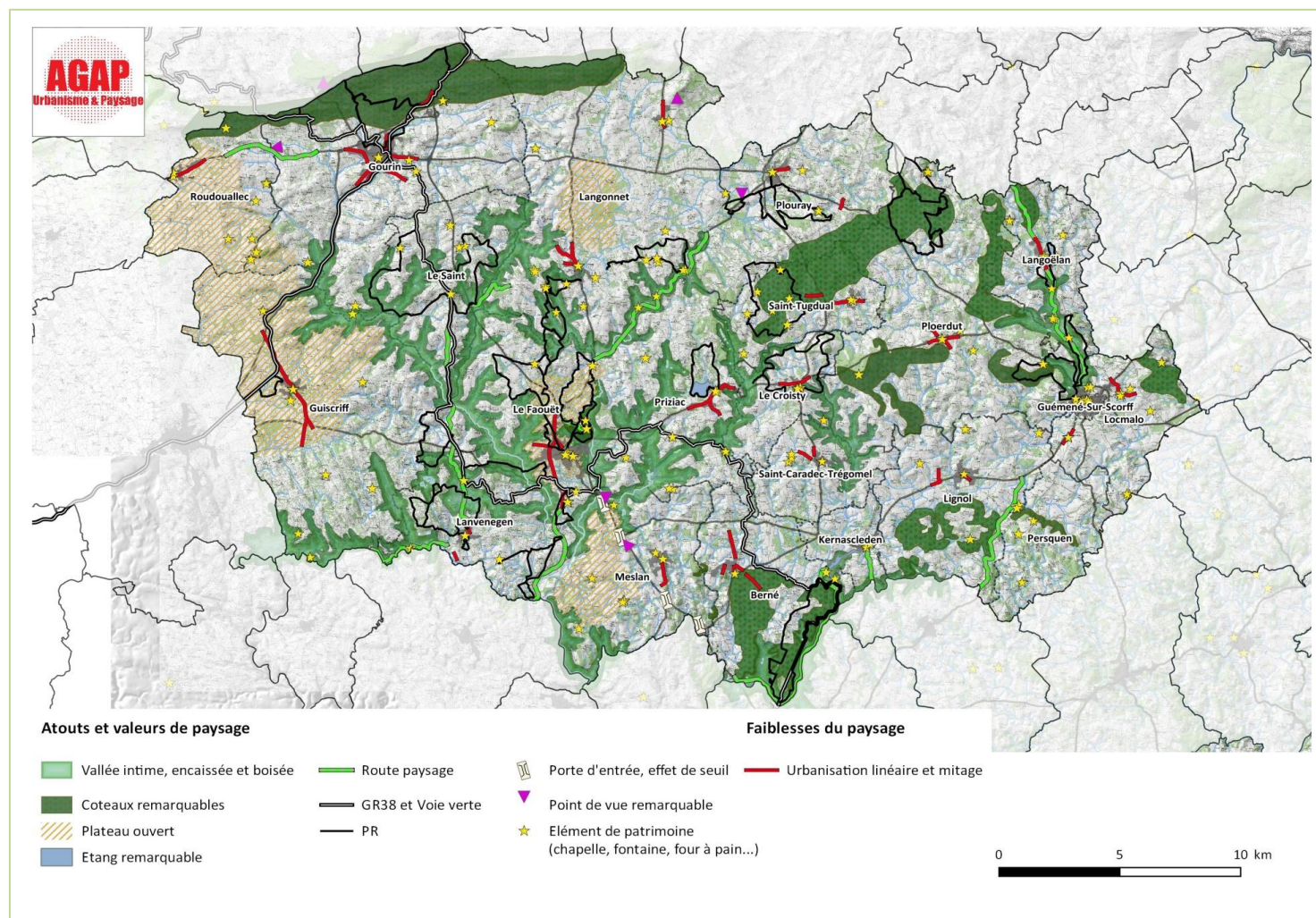
En ce sens, le territoire doit prendre appui sur ses complémentarités internes et développer une action collective lui permettant d'accéder à la taille critique et aux leviers de développement à la mesure d'un projet de qualité

C'est d'autant plus vrai que Roi Morvan Communauté fait partie du Pays du Centre Ouest Bretagne. L'identité du territoire de Roi Morvan Communauté ne peut donc s'exprimer que dans l'affirmation d'un projet collectif en fort lien avec les territoires environnants. Le territoire souhaite ainsi trouver sa place dans l'organisation future du maillage centre breton.

L'armature urbaine actuelle du territoire



Roi Morvan Communauté souhaite accroître l'attractivité de son territoire en s'appuyant sur la proximité des services et équipements, la mise en valeur des paysages et du patrimoine local. Cette identité forte et préservée est un atout à valoriser en termes d'image et de promotion d'un mode de vie rural de qualité. Elle constitue un appui solide pour le développement résidentiel, économique et touristique. Le développement économique constitue un enjeu essentiel, à lier avec l'évolution résidentielle.



Le projet d'aménagement et de développement durables de Roi Morvan Communauté s'articule autour de 7 axes d'intervention :

- 1- Maîtriser le développement urbain sur l'ensemble du territoire dans le respect des enjeux paysagers et environnementaux**
- 2- Proposer une offre de logements suffisante et adaptée à la dynamique socio-démographique**
- 3- Conforter et développer le tissu économique local**
- 4- Préserver et valoriser le patrimoine paysager, agro-naturel et bâti, atouts majeurs de la qualité du cadre de vie**
- 5- Préserver et valoriser les trames naturelles pour un projet respectueux des ressources du territoire**
- 6- Soutenir les actions en faveur de la baisse des gaz à effets de serre**
- 7- Limiter l'exposition de la population aux risques naturels et technologiques**

>> les 7 axes du PADD du PLUi de Roi Morvan Communauté

Axe 1 - Maîtriser le développement urbain sur l'ensemble du territoire dans le respect des enjeux paysagers et environnementaux

Sur la dernière décennie, la consommation foncière sur Roi Morvan Communauté a été de près de 30 ha par an dont les 2/3 pour l'habitat.

La communauté de communes et les communes entendent mettre en œuvre un projet d'aménagement et de développement économe en foncier, en réduisant l'artificialisation des terres agricoles et naturelles observée entre 2005 et 2015.

La lutte contre l'étalement urbain, fort consommateur d'espaces agro-naturels, doit passer par le réinvestissement des bourgs et la densification du tissu urbain.

Recentrer l'urbanisation autour des bourgs devrait être un moyen de fixer les commerces et services de proximité, d'améliorer le vivre ensemble et de valoriser le cadre de vie en préservant les espaces de nature.

■ Optimiser le foncier à vocation d'habitat

Il s'agit, en comptabilité avec le SCoT de RMCom, d'optimiser le foncier en fixant une densité minimale brute de 14,3 logements à l'hectare et une surface maximale de lots de 800 m². La réduction de la consommation foncière par optimisation du foncier justifie de :

- Privilégier le renouvellement urbain sur l'ensemble du territoire avant d'engager des extensions urbaines.
- Prévoir des extensions urbaines raisonnées (limitation de surface, densité) de certains bourgs, en adéquation avec l'attractivité du territoire communal.
- Densifier les futures opérations d'habitat face à la nécessité d'économiser l'espace encore disponible.
- Favoriser la division foncière à l'intérieur des enveloppes bâties existantes.

■ Mettre en œuvre une politique volontariste de réinvestissement des bourgs et des villages¹ dans le but de réduire la consommation foncière

Le maintien de centralités dynamiques justifie que les communes privilégient le réinvestissement des centre-bourgs et à ce titre proposent de :

- Produire de nouveaux logements dans les secteurs les mieux équipés et desservis et notamment dans les bourgs et villages¹.
- Privilégier les constructions dans les "dents creuses" avant toute nouvelle extension de l'urbanisation.
- Prendre en compte les difficultés à mobiliser ou à acquérir des terrains.
- Recenser les gisements fonciers à travers un référentiel foncier.

¹ Définition du SCoT : Un village est un groupe d'habitations relativement dense et structuré autour de voies et espaces publics présentant un caractère historiquement mixte en termes de fonctions.

Axe 2 - Proposer une offre de logements adaptée à la dynamique socio-démographique, ainsi qu'un niveau d'équipements et de services pour renforcer l'attractivité du territoire

Roi Morvan Communauté souhaite développer une offre de logements adaptée aux besoins des habitants actuels et futurs et accompagner la reprise démographique constatée depuis le début des années 2000.

Aujourd'hui, le dynamisme démographique est porté par les « petites » communes de moins de 1 000 habitants. L'installation de « nouveaux » habitants vient contenir un solde naturel négatif dans la proportion de 2 décès pour 1 naissance. L'équilibre « arrivées » et « départs » apparaît plus ou moins fragile selon les communes.

Les communes présentent en matière d'habitat, des atouts certains tels que des prix attractifs (foncier et bâti) induits par une pression foncière assez faible, une offre en logements au sein des bourgs et un habitat souvent patrimonial.

Les problèmes qui persistent et sur lesquels Roi Morvan Communauté souhaite porter plus particulièrement l'action publique concernent la résorption de la vacance et l'adaptation de l'offre de logements aux besoins. Avec 2 273 logements (soit 13,8% du parc des logements en 2015), la vacance entraîne une dégradation du bâti, qui nuit à l'attractivité des bourgs.

Les besoins en résidences principales sont théoriquement peu importants mais le renouvellement du parc de logements est nécessaire. Le parc locatif social public est peu développé au regard de la population potentiellement bénéficiaire. Le désengagement des bailleurs sociaux sur une grande partie du territoire de Roi Morvan Communauté et la présence de logement sociaux privés expliquent ce phénomène.

■ **Maintenir la vitalité des bourgs, villages et hameaux en agissant sur le bâti vacant, souvent patrimonial**

- Permettre un nouvel usage (logement, commerce, équipement) des bâtiments vacants dans les bourgs via une politique foncière volontariste (commune, intercommunalité).
- Favoriser la rénovation et le changement de destination d'anciens bâtiments agricoles : dans les parties agro-naturelles des communes, les bâtiments d'origine agricole présentant un intérêt patrimonial et/ou architectural seront identifiés en vue de permettre un changement de destination à des fins de logement résidentiel, sous réserve du respect des contraintes de fonctionnement des exploitations agricoles environnantes et des contraintes potentielles de raccordement aux réseaux ou à l'assainissement individuel.

■ **Améliorer et adapter le parc de logements pour répondre à l'évolution des modes de vie**

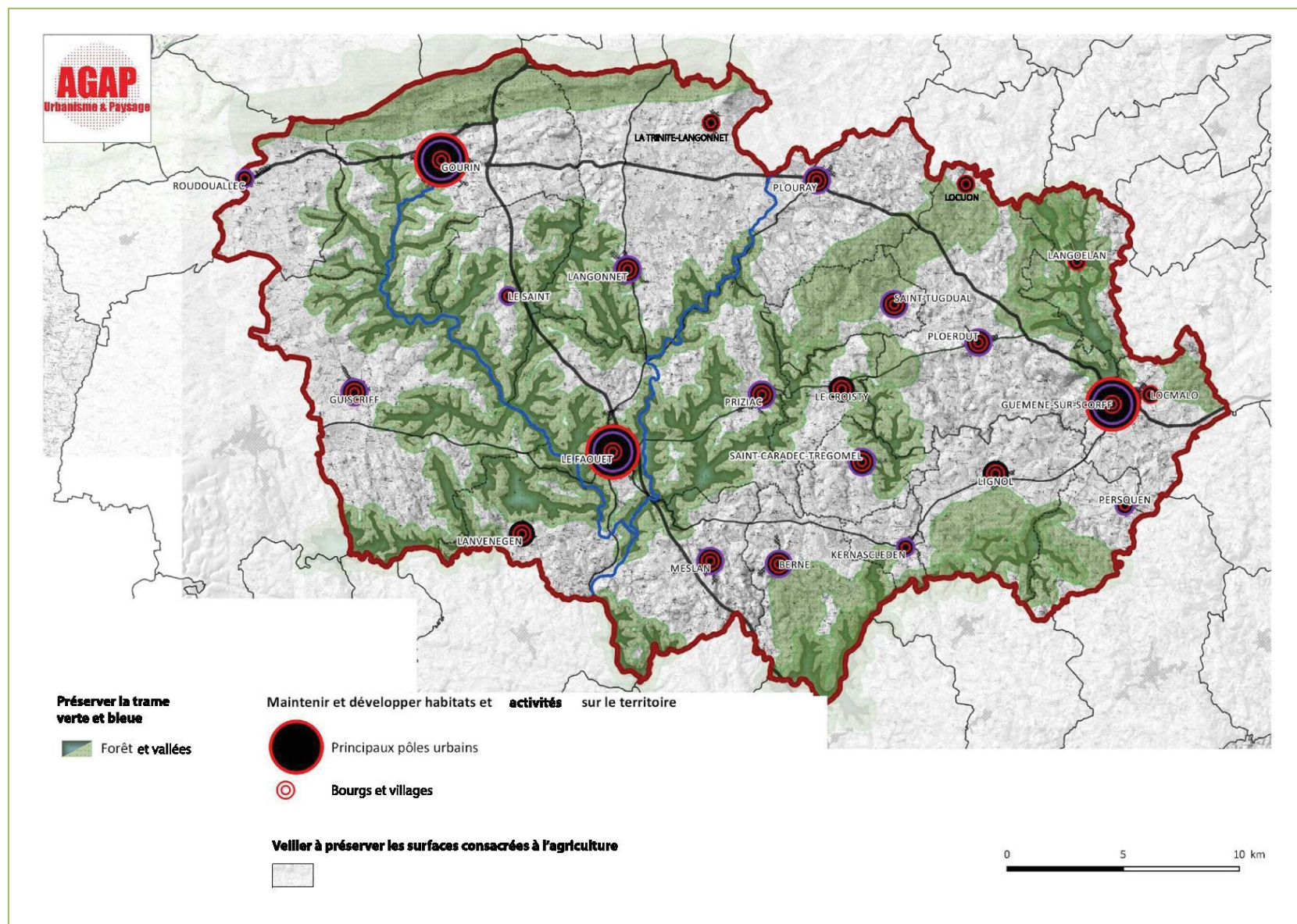
- Anticiper les nouveaux besoins en matière de logements : logements plus petits, proches des commerces et services, répondant aux modes de vie actuels - mixité sociale et formes urbaines à faire évoluer.
- Créer un parc locatif adapté aux conditions et aux modes de vie des jeunes ménages, des personnes âgées, des personnes isolées ou handicapées (en termes de prix, de statut, de type...).
- Mettre en place une stratégie communautaire envers les bailleurs sociaux pour organiser et harmoniser leurs interventions sur le territoire.
- Encourager la performance énergétique du parc ancien pour répondre aux nouvelles attentes en termes de confort des logements.
- Permettre l'évolution des bâtiments d'habitation isolés ou situés dans des hameaux ou lieux-dits (extension mesurée et réalisation d'annexes).

■ **Adapter l'offre d'équipements et de services aux besoins de la population**

- Conforter le niveau d'équipements et de services du territoire.
- Développer une politique de mutualisation des équipements publics (accueil petite enfance, équipements culturels et sportifs, ALSH, médico-social...).
- Développer des services attractifs pour toutes les catégories de population (maintien et développement des services à la population notamment en lien avec le vieillissement de la population...).

■ **Maintenir les commerces, équipements et services existants, facteurs d'attractivité, au plus près de la population.**

L'organisation tricéphale du territoire de Roi Morvan Communauté répond également à cet objectif.



Axe 3 - Conforter et développer le tissu économique local

L'agriculture est fortement présente sur le territoire de Roi Morvan Communauté et est très liée à l'industrie agro-alimentaire. Il est constaté la diminution régulière de la Surface Agricole Utile (SAU) depuis les années 1980 sous l'effet de l'artificialisation des sols (urbanisation, équipements, voiries), de l'enrichissement des terres, des boisements et du développement des activités de loisirs. La SAU représente 42 595 ha en 2012, soit 55% du territoire communautaire.

L'attractivité économique de Roi Morvan Communauté repose également sur les activités industrielles et artisanales, qui se déploient sur 20 sites de zones d'activités (ZA) et 5 sites industriels isolés. La disponibilité foncière réelle est de 30,6 ha répartis sur 7 zones d'activités et 4 communes (Gourin, le Saint, Le Faouët et Berné).

L'accentuation des flux pendulaires emploi/domicile reflète l'ancrage de l'économie de Roi Morvan Communauté à une échelle supra-communautaire en direction des pôles d'activité de Quimperlé, de Lorient (voire de Vannes) au sud, de Pontivy à l'est et de Carhaix et Rostrenen au nord. L'indicateur de concentration d'emplois met ainsi en évidence 6 pôles économiques.

Le bon niveau de l'économie commerciale repose sur la part remarquable des produits de proximité. Près de 80% des achats des ménages sont réalisés dans le territoire (le chiffre d'affaires commercial est essentiellement issu des ménages résidant sur le territoire). Cependant, l'économie commerciale présente à l'échelle des aires d'influence des polarités, une situation très contrastée et marquée par une évasion importante en produits anomaux² principalement vers Lorient-Lanester, Pontivy et Carhaix.

Dans les bourgs, et en dehors de la présence éventuelle de sites industriels isolés, la dynamique économique repose souvent sur le maintien voire la création d'un commerce multi-services avec deux difficultés majeures : la mise aux normes des établissements en matière d'hygiène et la qualité de la relation commerçants/producteurs fondamentale pour le développement des circuits courts.

² Produit dont le prix est généralement élevé, d'achat peu fréquent

■ Conforter l'agriculture dans son rôle économique et paysager, permettre son développement et sa diversification

Support d'activités économiques directes et indirectes de premier plan, l'agriculture est un facteur marquant de l'identité du territoire et joue un rôle majeur dans la gestion des paysages. Par le biais d'une stratégie de gestion économe du foncier, Roi Morvan Communauté souhaite accompagner les mutations et travailler à concilier agriculture, développement touristique et résidentiel, ainsi que préservation de l'environnement. Pour ce faire il convient de :

- Veiller à préserver les surfaces consacrées à l'agriculture et les conditions d'exploitations autour des sièges (application des périmètres sanitaires et des règles de réciprocité).
- Permettre l'évolution et la diversification des activités des exploitations, tel que : tourisme rural, vente directe mais aussi production d'énergie via l'exploitation du bocage (filère-bois-énergie) ou la production de gaz par bio-méthanisation.
- Encourager le développement des circuits courts et des lieux de distribution de proximité (marchés, vente directe à la ferme, approvisionnement local des cantines...).
- Préserver une interface de qualité entre zones agricoles et zones urbaines pour limiter les risques de conflits d'usage et de voisinage.

■ Conforter l'offre foncière et immobilière à vocation économique en s'appuyant sur les sites existants

- Redéfinir les enveloppes foncières des zones d'activités existantes en fonction de la capacité résiduelle, ainsi que des besoins réels et futurs (réduction/extension).
- Favoriser la mutualisation d'usages des bâtiments (ateliers relais par exemple) et des aires de stationnement entre entreprises.

■ Permettre l'implantation d'un (de) projet(s) économique(s) d'envergure hors zones d'activités communautaires et réserves foncières

■ Maintenir le tissu des TPE artisanales et pérenniser les sites industriels et artisanaux isolés, qui contribuent au dynamisme économique local

L'ensemble de l'artisanat et des très petites entreprises constitue un terreau d'initiatives et de créations sur la base duquel s'organise une part importante de l'emploi du territoire en même temps que se prépare le renouvellement de son tissu économique. Ces entreprises constituent également les forces vives avec lesquelles se maintient une bonne répartition de l'emploi de proximité, facteur important pour une gestion équilibrée des mobilités et pour un développement durable du territoire.

- Permettre l'extension des bâtiments d'activités existants en créant des Secteurs de Taille Et de Capacité d'Accueil Limité (STECAL) à vocation d'activités.
- Inciter à réinvestir certaines friches bâties agricoles, artisanales ou industrielles pour des projets économiques sous réserve de ne pas nuire à l'activité agricole.

- **Valoriser la présence de l'aérodrome** en permettant la diversification de son usage, compatible avec les enjeux environnementaux.
- **Développer le potentiel économique lié aux énergies renouvelables** : méthanisation, éolien, solaire, filière bois, en équilibre avec les enjeux paysagers, patrimoniaux et écologiques.
- **Favoriser le maintien et l'installation des services et commerces de proximité au cœur des bourgs, selon des mesures qui peuvent être ajustées en fonction des contextes communaux**
 - Définir au besoin des enveloppes de centralité en dehors desquels certains commerces ne pourront pas s'implanter
 - Maintenir les pas-de-porte à usage de commerce ou de service dans certains bourgs et agglomérations.
 - Favoriser la mutualisation du stationnement entre les différents espaces de proximité.
- **Développer une économie sociale et solidaire**
- **Affirmer le positionnement touristique du territoire et notamment le « tourisme vert » autour de la valorisation du patrimoine écologique, paysager et architectural**

Le territoire entend s'appuyer sur la richesse de son patrimoine et de ses paysages pour mieux développer son offre touristique en autorisant des actions visant à :

 - Protéger, réhabiliter, mettre en valeur ou permettre le changement de destination d'anciens bâtiments agricoles à des fins touristiques.
 - Développer des circuits touristiques pour favoriser la découverte du territoire et créer des équipements (hébergements marchands) en relation avec les circuits de randonnée, pour prolonger le séjour des visiteurs.
 - Diversifier les activités touristiques (ex : développement de la pêche à la truite et au saumon "No Kill = Capturer/relâcher" dans l'Ellé et le Scorff reconnus à l'échelle nationale, par l'aménagement de sentiers, d'équipements tels que toilettes, stationnements, ...).
 - Aménager des accès et aires d'accueil aux sites naturels et points de vue remarquables.
 - Renforcer la connectivité et la lisibilité des circuits touristiques entre eux et à partir des bourgs et agglomérations.

■ **Assurer la couverture totale en téléphonie mobile et le déploiement du très haut débit (3G, 4G, fibre optique)**

L'accès au réseau numérique constitue un enjeu pour l'attractivité du territoire, à la fois pour la compétitivité des entreprises (échanges et hébergement de données, CAO-DAO, formation, visioconférence..) et pour les résidents (accès aux services et aux commerces, e-administration, télétravail, téléformation, e-tourisme, loisirs...). Le Plan National Très Haut Débit prévoit une desserte de la totalité du territoire en Très Haut Débit en 2030. Le projet de territoire de Roi Morvan Communauté vise à :

- Répondre aux besoins des acteurs économiques et des habitants.
- Attirer de nouvelles entreprises.
- Favoriser le développement de l'activité à distance (télétravail)

Axe 4 - Préserver et valoriser le patrimoine paysager, agro-naturel et bâti, atouts majeurs de la qualité du cadre de vie

Le territoire de Roi Morvan Communauté jouit d'un patrimoine paysager et d'une variété de paysages caractérisée par des vallées encaissées aux rivières larges et tumultueuses, des sommets ventés coiffés de landes et de chaos rocheux, de vastes plaines marécageuses et tourbeuses.... S'il est indispensable de conserver ce capital « paysage » et « nature », le projet d'aménagement doit également réussir à se saisir de cet atout pour développer l'attractivité du territoire.

Le territoire dispose d'un bon réseau de sentiers de randonnées qui permet de découvrir localement des sites majeurs (étang de Priziac, chapelle Sainte-Barbe...). Cependant ces circuits fonctionnent en « boucles fermées » (à part la voie verte) et ne permettent pas de traverser le territoire et les paysages qui le constituent. Des paysages de qualité et particulièrement identitaires (les fonds de vallées boisées et encaissées) restent peu valorisés alors qu'ils pourraient représenter une trame paysagère structurante à l'échelle de Roi Morvan Communauté et être le support de loisirs et de tourisme vert.

Si les bourgs et villes du territoire jouissent généralement de patrimoines architecturaux de qualité, ceux-ci souffrent aussi d'une forte « dévitalisation ». Cette dynamique s'illustre dans les paysages urbains par une forte vacance des commerces et des logements dans les centres. Certains bourgs ont déjà initié des projets de mise en valeur des espaces publics. Cependant la plupart restent d'aspect très « routier » et donc peu attractifs pour les habitants.

Il s'agit bien ici de valoriser l'ensemble des paysages qui constituent le territoire de Roi Morvan Communauté. Cela n'implique donc pas seulement la préservation des sites majeurs et déjà reconnus comme tels, mais également de prendre en compte l'ensemble des éléments du paysage quotidien (petit patrimoine, structure arborée, silhouettes urbaines cohérentes, ...) qui font l'identité du territoire et participent à créer un cadre de vie de qualité.

■ **Préserver la qualité paysagère et l'identité du territoire en protégeant et en valorisant :**

- les sites majeurs emblématiques d'intérêt.
- les éléments patrimoniaux ponctuels emblématiques mais non protégés via des circuits thématiques.
- le petit patrimoine bâti (chapelles, fontaines, calvaires, fours à pains, murets, ...) et naturel (alignements, arbres remarquables, ...).
- les points de vue majeurs sur les paysages (notamment à travers la création de stationnements, de belvédères aménagés,...).
- les cônes de vue et les co-visibilités.

et en incitant au démantèlement des bâtiments d'élevage hors-sol à l'abandon (aviculture notamment).

■ **Valoriser les paysages des vallées (Ellé, Scorff...)**

Les « vallées intimes et encaissées » constituent une trame paysagère de grande qualité qui organise l'ensemble du territoire intercommunal (axes principaux, implantation des bourgs et villes...). Ces vallées d'aspect naturel représentent par ailleurs un bien commun et identitaire aujourd'hui peu valorisé, dont le potentiel attractif reste à structurer à l'échelle intercommunale et à révéler à l'échelle départementale et régionale, en :

- organisant des points de vue depuis la route et les sentiers pour inviter à la découverte.
- améliorant l'accueil des visiteurs sur sites (stationnements, sentiers balisés, toilettes, ...).
- valorisant les plans d'eau afin de proposer de véritables espaces naturels fédérateurs aisément accessibles toute l'année.

■ **Promouvoir le cadre de vie des centre-bourgs et centres villes en :**

- valorisant le patrimoine architectural et réduisant les vitesses en centre-bourg, en proposant des entrées et traversées de bourg qualitatives qui favorisent le partage de la chaussée.
- valorisant les qualités architecturales et en résorbant la vacance, en favorisant les réhabilitations adaptées aux attentes actuelles en termes de confort (rénovation thermique adaptée en particulier).
- travaillant qualitativement les lisières urbaines : conservation et création de talus plantés en limite d'opération, prise en compte des silhouettes urbaines, prise en compte de l'implantation du bâti dans la pente et des impacts paysagers....
- aménageant des espaces de convivialité (lieux fédérateurs) idéalement situés en cœur de bourg (placettes, aires de jeux, de promenade ou de détente, barbecue...) connectés par des liaisons douces (ex : venelle plantée) préservant au mieux les éléments naturels existants.

- prenant en compte les difficultés de circulation des engins agricoles lors de nouveaux projets d'aménagement (traversées de bourgs par exemple) mais dans le respect des enjeux de valorisation paysagère et patrimoniale des centres-bourgs d'aspect souvent très routiers.
- valorisant les entrées et les traversées de bourgs. La mise en valeur de ces axes de passage, représente un fort enjeu au regard de la faible attractivité actuelle des bourgs (forte vacance de logements et de commerces). L'aménagement de ces trames pourrait être support de développement et de valorisation du tissu urbain existant (renouvellement urbain, réhabilitation), l'affirmation de nouvelles activités (notamment autour du tourisme vert) et d'une meilleure accessibilité (voies partagées, accès PMR).
- réalisant des traitements paysagers qui incitent plus qu'ils n'obligent l'automobiliste à adopter une conduite adaptée aux zones partagées (alignements et plantations, rétrécissement de chaussée, travail sur les revêtements de surface, ...).

■ Créer les conditions pour développer les offres alternatives à l'usage de la voiture individuelle et encourager la pratique de la marche et du vélo

Le confortement des polarités et la mutualisation de services impliquent de renouveler la réflexion sur les échanges entre communes. Ainsi, le renforcement de la mobilité entre les communes du territoire et vers l'extérieur répond aux besoins de plusieurs publics :

- ✓ pour les actifs, besoin d'accéder aux zones d'emplois,
- ✓ pour les habitants, besoin d'accéder aux services et équipements,
- ✓ pour les touristes, besoin d'accéder aux sites touristiques, culturels et de services.

En cohérence avec la valorisation des commerces et services de proximité et avec l'objectif de gestion durable des ressources environnementales, le territoire entend favoriser les modes de déplacements doux, que cela soit pour des déplacements de proximité ou touristiques. Ainsi, des aménagements en faveur du piéton seront définis aux abords des bourgs, favorisant ainsi les déplacements doux pour l'accès aux commerces, services et équipements de proximité.

Le territoire souhaite également promouvoir l'usage des modes doux auprès des touristes. La randonnée est un axe fort de Roi Morvan Communauté. La définition d'un schéma modes doux sera envisagée. Il s'appuiera notamment sur la mise en réseau des chemins de randonnées existants.

Ces objectifs se réaliseront en :

- aménageant des boucles piétonnes sécurisées dans et autour des bourgs en lien avec les espaces de convivialité, les équipements, services et commerces.
- développant de nouveaux itinéraires pédestres et cyclables dans la perspective de la valorisation touristique du territoire.
- prévoyant des liaisons douces et la mutualisation des stationnements dans les futures zones urbaines.
- favorisant l'aménagement des aires d'échanges multimodaux dans les bourgs (bus/vélo) et aux nœuds de trafic routier stratégiques (aires de covoiturage...).
- en privilégiant l'usage des chemins d'exploitation et des chemins creux existants pour développer le maillage des cheminements doux.
- en résorbant la vacance et en densifiant les centres bourgs afin d'écourter les distances logement/commerces et ainsi favoriser les trajets quotidiens piétons/ vélos.

Axe 5 - Préserver et valoriser les trames naturelles pour un projet respectueux des ressources du territoire

Le territoire de Roi Morvan Communauté a su conserver une grande richesse écologique, avec de nombreux sites remarquables et une forte connectivité des milieux naturels : vallées de l'Ellé, Inam et Naïc et du Scorff, Montagnes Noires (zones Natura 2000)..., nombreuses tourbières et massifs boisés. Ces espaces constituent des réservoirs de biodiversité pour bon nombre d'espèces faunistiques et floristiques patrimoniales emblématiques et le territoire dans son ensemble constitue un corridor écologique d'intérêt régional.

Le territoire montre en outre une forte diversité des milieux naturels plus "ordinaires" (ruisseaux, prairies humides, bosquets, bocage...) et cela malgré une baisse de la biodiversité consécutive aux transformations des dernières décennies : intensification des pratiques agricoles (ouverture du bocage, drainage de zones humides, régression des prairies naturelles, fermeture des fonds de vallées et zones escarpées), plantations mono-spécifiques de résineux, apparition d'espèces invasives menaçant la biodiversité, création de plans d'eau...

Toutefois, les programmes locaux et régionaux d'amélioration de la qualité des eaux (contrat de Bassins versants, SAGE, replantation de haies dans le cadre de Breizh Bocage, politique "0 phyto", périmètres de protection des captages d'eau potable, protection réglementaire des zones humides...) ont conduit à une amélioration significative de la qualité de l'eau sur les bassins versants du Scorff, de l'Ellé, de l'Isole, du Blavet. De même, les acquisitions du Département au titre des Espaces Naturels Sensibles, les mesures agro-environnementales, le développement de l'agriculture biologique, la replantation de haies... conduisent à une amélioration récente de l'état des milieux naturels, via des mesures de gestion et de restauration des écosystèmes.

Malgré l'existence de sentiers de randonnée et de quelques équipements touristiques, le patrimoine naturel de Roi Morvan Communauté est assez peu mis en avant comme facteur d'attractivité touristique et résidentielle. Le territoire pourrait en outre davantage valoriser ses ressources naturelles dans le cadre de la production d'énergies renouvelables, ou d'un développement de l'usage de matériaux de construction écologiques.

La trame verte et bleue participe également à la qualité de vie dans les zones urbanisées. Il existe ainsi déjà des espaces naturels et liaisons douces aménagés (existants ou en projet) en cœur de bourgs ou de centres villes (Langonnet, Le Croisty, Lanvénehen, Gourin, Berné, Meslan, Saint-Tugdual, Gourin...) mais tous les bourgs ne bénéficient pas de ce type d'équipement, facteur d'attractivité, de bien-être et de convivialité.

Roi Morvan Communauté entend ainsi poursuivre activement son action en faveur de l'amélioration de la qualité de la ressource en eau, mettre en valeur ses sites naturels emblématiques, cœurs de biodiversité, ainsi que les ressources de sa nature ordinaire (bocage, boisements). Territoire façonné par la présence humaine, Roi Morvan Communauté, doit également se saisir de cet atout pour développer l'attractivité du territoire. Il s'agit aussi de mener en commun des actions cohérentes à l'échelle de ces sites d'exception, pour rendre visible ces espaces, et les faire vivre durablement. L'intégration de la biodiversité aux ensembles bâtis est en outre un enjeu majeur pour l'environnement et le bien-être. Elle répond à une attente croissante de nature des habitants.

■ **Gérer durablement la ressource en eau en :**

- protégeant les cours d'eau, les zones humides et inondables, les bords de cours d'eau (zones tampons entre vallée et plateau agricole, entre vallée et urbanisation), les talus ayant une fonction hydraulique (en fond de vallée ou en travers de la pente).
- prenant en compte les capacités d'assainissement «eaux usées» dans la localisation des futures zones d'urbanisation.
- favorisant l'infiltration des eaux de ruissellement dans les projets d'urbanisation, les dispositifs hydrauliques se rapprochant le plus possible du cycle naturel de l'eau (revêtement poreux, zone naturelle de rétention des eaux pluviales, noues...) ; ces dispositifs peuvent servir de support à des corridors biologiques ou participer à la mosaïque des espaces naturels (mare couplée avec ouvrage hydraulique, haie couplée avec une noue et/ou liant les cheminements...).

■ **Assurer la gestion conservatoire et la valorisation du fonctionnement des réservoirs biologiques et des continuités naturelles majeures**

La préservation de la biodiversité passe, entre autres, par la protection de zones refuges et par le maintien ou la restauration des continuités écologiques terrestres et aquatiques constituant la Trame Verte & Bleue (TVB). Il s'agit là d'un enjeu fort de l'aménagement du territoire formalisé à l'échelle régionale par le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE). Les enjeux pour Roi Morvan Communauté, territoire appartenant à un grand ensemble de perméabilité écologique, est de ne pas créer de nouveaux obstacles aux continuités écologiques et d'améliorer l'intégration environnementale des projets d'aménagement du territoire. Il s'agit de prendre en compte la préservation des réservoirs de biodiversité et de la TVB par les orientations suivantes :

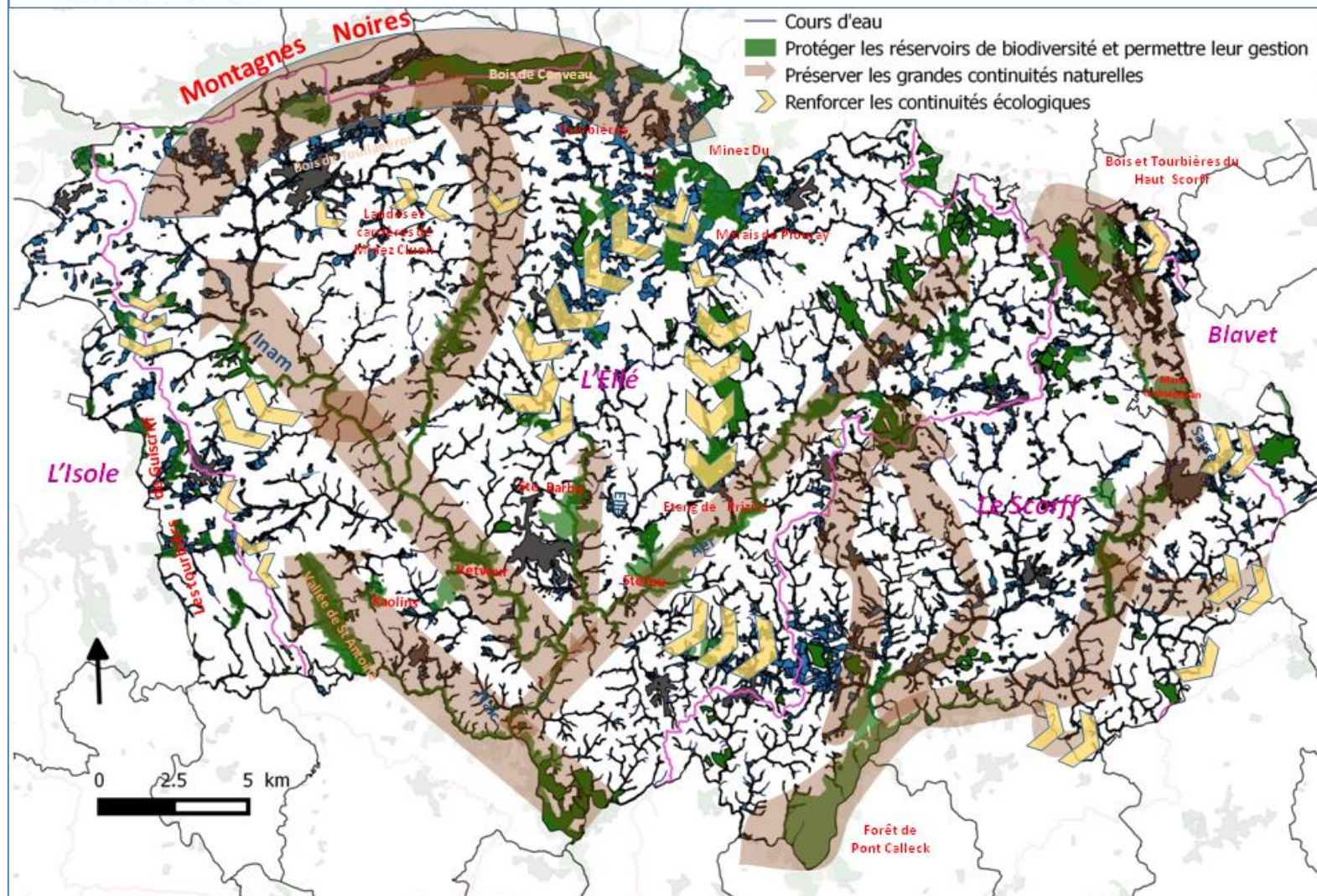
- Protéger les réservoirs biologiques tout en permettant leur gestion écologique (les activités humaines ne sont pas exclues si elles participent au fonctionnement de ces espaces et/ou qu'elles n'entraînent pas d'incidences significatives empêchant le maintien ou la restauration des milieux environnementaux).
- Limiter fortement le développement des espaces bâtis dans leur enveloppe.
- Maintenir des zones tampons en périphérie, à vocation naturelle ou agricole cohérente avec le fonctionnement de ces réservoirs biologiques.

■ **Conserver et rendre accessibles les espaces naturels (sites à enjeux écologiques, paysagers et de circulations douces) à travers une stratégie foncière volontariste**

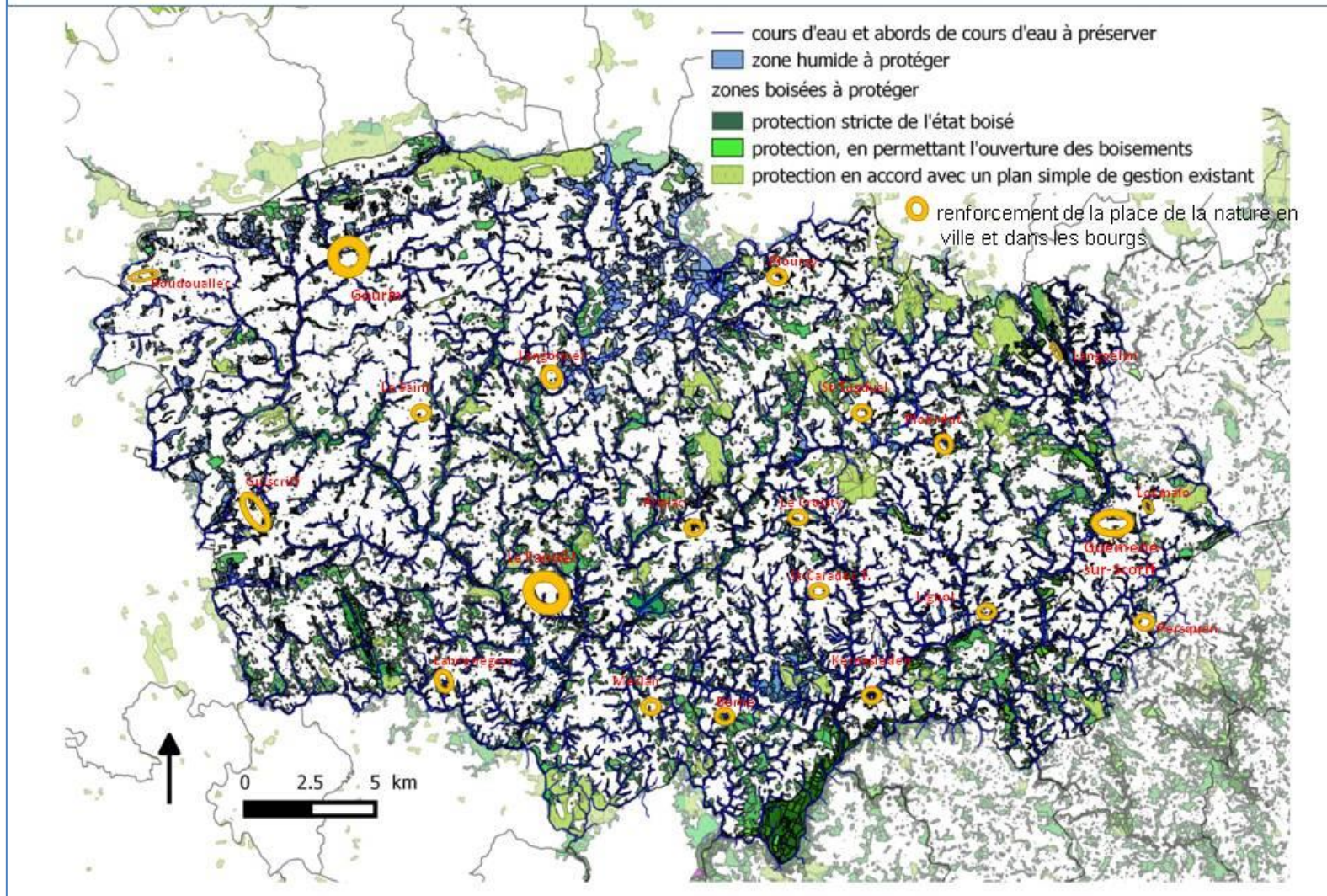
Au-delà de la protection de la TVB qui se traduira règlementairement dans le PLUi, Roi Morvan Communauté est conscient de l'intérêt à s'engager dans la gestion durable et l'aménagement pour le public des cœurs de biodiversité. Les acquisitions foncières par les collectivités (Conseil départemental via les ENS) ou des associations permettent ainsi une gestion écologique de ces espaces naturels et garantissent durablement la maîtrise de leur évolution.

■ **Préserver les éléments de nature ordinaire de la trame verte et bleue tout en permettant leur gestion (valorisation écologique, économique et touristique) en :**

- protégeant spécifiquement les talus existants et en favorisant la densification de la maille bocagère sur le territoire.
- conservant des îlots de bois d'intérêt patrimonial (y compris îlots de bois sénescents) en espace boisé classé.
- maintenant, créant ou valorisant les espaces limitrophes des cours d'eau pour valoriser l'effet lisière (bandes enherbées, ripisylve...).
- veillant au maintien de la perméabilité fonctionnelle et paysagère des corridors écologiques au travers du milieu urbain dans les nouvelles opérations d'urbanisation ou de créations d'infrastructures (travail sur les linéaires de végétation, les lisières, les clôtures).
- intégrant les continuités écologiques dans les choix de développement urbain et en évitant l'urbanisation des éléments paysagers support d'un corridor écologique ; il s'agit de créer de nouveaux lieux de rencontres, de promenades...susceptibles de créer de nouvelles dynamiques sociales et environnementales sur le territoire.
- interdisant les plantations d'espèces invasives et en recommandant des espèces végétales locales favorisant la biodiversité.



PRÉSERVER LES ÉLÉMENTS DE NATURE ORDINAIRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE TOUT EN PERMETTANT LEUR GESTION (VALORISATION ÉCOLOGIQUE, ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE)



Axe 6 – Soutenir les actions en faveur de la baisse des gaz à effet de serre

Cet objectif correspond à un enjeu environnemental majeur : réduire notre dépendance énergétique et nos émissions de gaz à effet de serre (GES). Il peut être source de création d'emplois locaux.

Parallèlement aux obligations réglementaires et notamment la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015, le Pays Centre Ouest Bretagne (COB) a été labellisé en 2015 "Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte" (TEPCV). Ce label correspond à un territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique. Ainsi, celui-ci s'engage à réduire les besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs. Le territoire propose un programme global pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe.

A son échelle, Roi Morvan Communauté a lancé l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) qui a pour objectif d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie.

Le COB présente des ressources en bois importantes, aussi bien bocagères que forestières. A travers leur gestion (plantation, entretien, récolte), leur transformation et leurs utilisations, ces éléments boisés peuvent être à l'origine de filières ancrées dans le territoire, pourvoyeuses d'emplois, de lien social et productrices d'un matériau renouvelable. Les ambitions du "Plan Bois pour le COB" sont des ressources locales à mieux travailler, une dynamique à développer et pour les acteurs du territoire, des actions à mener en synergie avec les partenaires.

A travers son PLUi, et dans la dynamique du PCAET, Roi Morvan Communauté souhaite favoriser la mise en place de projets de développement durable qui réduisent les GES (reforestation, production d'énergie renouvelables,) tout en générant des bénéfices socio-économiques et environnementaux pour les habitants. Agir sur l'impact climatique des activités de son territoire, c'est se positionner sur le futur modèle de croissance économique.

■ **Promouvoir des formes urbaines prenant en compte les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables en :**

- privilégiant une orientation et une implantation du bâti qui favorisent l'ensoleillement (éclairage naturel et exploitation du solaire passif pour limiter la consommation d'énergie) ; cette réflexion doit être engagée dès la conception du plan masse des nouvelles opérations d'aménagement.
- autorisant les implantations en mitoyenneté.
- autorisant les conceptions architecturales bioclimatiques.

■ **Favoriser la rénovation thermique des bâtiments en partant de la rénovation des bâtiments publics dont l'exemplarité peut avoir un effet d'entraînement sur les initiatives privées**

Dans le cadre de la labellisation TEPCV, le COB prévoit la réalisation d'audits énergétiques d'un ou plusieurs bâtiments publics en vue de leur rénovation. Dans cette dynamique, une étude globale définissant la caractérisation précise du parc visé, la nature, la rentabilité des opérations à privilégier par type de bâtiments et l'identification des financements possibles pourrait être réalisée.

■ **Favoriser le développement des énergies renouvelables en équilibre avec les enjeux paysagers et patrimoniaux et conformes au programme de déploiement des énergies renouvelables locales initié par le TEPCV du COB, via :**

- La méthanisation en lien avec l'activité agricole (le potentiel est élevé sur le territoire du fait de l'importance des activités d'élevage).
- L'énergie éolienne : le « Plan climat air énergie » (PCAET) de Roi Morvan Communauté met l'accent sur l'existence d'un potentiel éolien non encore exploité mais limité par la forte dispersion de l'habitat et la qualité des paysages.
- L'énergie solaire (permettre les installations photovoltaïques et solaire thermique sur bâtiment).
- La filière bois énergie, en :
 - ✓ permettant l'exploitation durable des boisements les moins importants pour la biodiversité et les moins emblématiques du paysage,
 - ✓ autorisant l'exploitation durable (sans permettre les coupes rases) des arbres sur talus (compléments de revenus aux propriétaires et exploitants par la production de bois de chauffage),
 - ✓ développant des projets communautaires exemplaires (ex: chaufferie bois alimentée par le réseau local pour desservir logements ou équipements),
 - ✓ permettant le recours au matériau "bois" dans les projets d'aménagement, de construction et/ou de chauffage.

■ Promouvoir une mobilité plus durable et favoriser une mobilité de proximité

Le positionnement entre plusieurs bassins d'emploi majeurs, combiné avec la présence d'un bassin d'emploi local, constitue un cadre favorable à l'installation de ménages actifs venus y habiter mais nécessite un usage quasi systématique de la voiture pour les déplacements. La bonne desserte vers les zones d'emplois, de commerces et d'équipements est un facteur d'attractivité mais a des conséquences en termes de consommation énergétique.

Les choix faits en matière d'urbanisme, notamment autour de l'objectif de renforcement de l'attractivité des centre-bourgs et d'une trame urbaine plus compacte, constituent un premier niveau d'organisation des flux, plus favorables au flux de proximité, notamment sous formes de déplacements doux.

Cette orientation est développée dans l'axe 4 et complétée par les orientations suivantes :

- Créer les conditions pour développer les offres alternatives à l'usage de la voiture individuelle et encourager la pratique de la marche et du vélo.
- Harmoniser et renforcer le maillage des transports en commun, dans un souci de réduction de la part des déplacements individuels en voiture
 - en lien avec le « transport à la demande »
 - en recherchant auprès de l'autorité organisatrice des transports une amélioration des relations avec les pôles extérieurs.
- Accompagner le développement de la mobilité électrique, en équipant les zones de stationnement collectives (publiques et privées) de bornes électriques couplées à des dispositifs utilisant l'énergie solaire.

Le renouvellement des flottes de véhicules publics par des véhicules propres, ainsi que l'aménagement de places de stationnement réservées aux véhicules électriques constituent des actions du TEPCV du COB, afin de participer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et les pollutions liées aux transports. Actuellement, sur le territoire de Roi Morvan Communauté, la voiture est indispensable pour les trajets vers l'extérieur du territoire, ainsi que pour les trajets à l'intérieur de celui-ci. L'usage de la voiture commence à être optimisé par le co-voiturage ; sa valorisation en usages partagés est encore émergente. Dans ce contexte, l'usage du véhicule électrique trouve une pertinence particulière. Qu'il s'agisse de voitures, scooters ou même vélos à assistance électrique, le véhicule rechargeable peut répondre aux besoins des déplacements pendulaires comme ponctuels.

Axe 7 – Limiter l'exposition de la population aux risques naturels et technologiques

Bien que le Pays du Roi Morvan soit globalement peu exposé aux risques naturels et technologiques, il existe des facteurs de risques qui doivent être pris en compte dans les projets d'urbanisme. Ces facteurs de risques justifient de :

■ Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques technologiques et aux pollutions

Il s'agit de prendre en compte les périmètres de sécurité liés aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE, RSD) et aux risques industriels, ainsi que les servitudes liées aux infrastructures de transport...

Les élus souhaitent en outre favoriser le démantèlement des bâtiments industriels et d'élevage hors-sol désaffectés comportant de l'amiante.

■ Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels

Il s'agit en particulier de réduire l'exposition des habitants aux risques d'inondations par :

- ✓ l'interdiction de construction nouvelle dans les zones inondables (AZI) et les champs d'expansion de crues
- ✓ la préservation des zones humides et des éléments naturels ayant un intérêt dans l'infiltration et le ralentissement des eaux pluviales (bocage, des boisements de pentes),
- ✓ une démarche de gestion globale des eaux pluviales à l'échelle intercommunale : contrôle du ruissellement pluvial urbain futur, limitation de l'imperméabilisation des sols, gestion alternative des eaux pluviales, valorisation de la gestion de l'eau pluviale dans les aménagements paysagers des opérations (noues paysagères...).

Les nouveaux projets devront intégrer des mesures préventives liées aux risques sismiques dans les projets urbains.